



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2021

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 « LOCATION LOCAL BOUCHERIE CHARCUTERIE »

Budget établi hors taxes et arrêté comme suit, à l'unanimité :

Fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 8 254 €.

Les dépenses sont constituées de l'entretien de bâtiment, des intérêts d'emprunts et d'un virement à l'investissement pour équilibrer cette section

Les recettes sont : les loyers et le report de l'excédent 2020

Investissement : l'équilibre est atteint à hauteur de 12 313 € comprenant principalement

En dépenses : le remboursement du capital de l'emprunt, le report du déficit 2020, l'achat de spots

En recettes : l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 et le virement du fonctionnement 2020.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 « COMMUNE »

Adopté à l'unanimité.

En fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 561 558 €.

Dépenses : charges de gestion courante, charges de personnel, indemnités-contributions-subventions, intérêts d'emprunt.

Recettes : Les dotations sont de 256 906 €, soit + 4 514 € par rapport au réalisé 2020.

Au niveau de la fiscalité, cette année en compensation de la perte de taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de taxe foncière bâti est attribuée aux communes mais avec un coefficient correcteur. Ainsi les sommes globales annoncées (taxes et allocations compensatrices) sont de 70 599 € contre 67 559 € l'an passé, soit 3 040 € de plus sans hausse des taux.

En investissement : l'équilibre s'établit à 219 320 €.

En dépenses : les principaux postes sont : report du déficit, remboursement du capital des emprunts, études d'aménagement de la place, fin modification du PLU, travaux de bâtiments (écoles, mairie), travaux au cimetière, aménagements de sécurité (panneaux, radars pédagogiques, poteaux incendie, rambardes aux mares), toilettes publiques

En recettes : les principales lignes sont : l'affectation du résultat de 2020, le fonds de compensation de TVA, la taxe d'aménagement, des subventions, un emprunt en attente de subvention pour l'isolation de la mairie, le produit des ventes (chemin et terrain) et le virement du fonctionnement pour équilibrer la section.

VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

La **taxe d'habitation** sur les résidences principales étant supprimée, aucun taux n'est à voter pour cette catégorie.

Par contre, la part départementale de **foncier bâti** étant fusionnée avec la part communale, le taux passe donc à 23.80 % (3.56 % commune et 20.24 % département). Ceci ne change rien au niveau des contribuables

Enfin les autres taux restent identiques à savoir : **Foncier non bâti**..... 10.72 %
Cotisation Foncière des Entreprises 7.72 %

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Les résultats de la mise à disposition du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme n'impliquant aucune correction et la remarque d'une des personnes publiques associées, à savoir la Chambre d'Agriculture ayant été prise en compte, la modification N°2 du PLU est adoptée à l'unanimité.

Le dossier approuvé est disponible en mairie aux jours et heures d'ouverture, mardi, mercredi et vendredi de 15h30 à 18h30 et le 1^{er} samedi du mois de 10 à 12h.

DEMANDE D'AIDE SOCIALE

Une aide alimentaire de 100 € est octroyée à une famille en difficultés.

CONVENTION CHIENS ET CHATS ERRANTS AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA CLINIQUE VETERINAIRE

Le conseil décide de faire adhérer la commune au dispositif proposé par la Communauté de Communes du Pays de Conches pour la gestion des chiens et des chats errants ou en divagation en collaboration avec la clinique vétérinaire de Conches. Il s'ajoute au partenariat déjà mis en place avec trente millions d'amis pour les chats errants sur la commune.

La convention tripartite, régissant cette coopération entre la Communauté de Communes du Pays de Conches, la commune du Fidelaire et la clinique vétérinaire des petits monts de Conches est acceptée.

QUESTIONS DIVERSES

Campagne de stérilisation des chats : suite à l'accord passé avec l'association 30 millions d'amis, la campagne va pouvoir être lancée. Une maraude va être organisée mais la population sera avertie afin de confiner ses chats.

Choix du commissaire-enquêteur pour la vente de chemin à Calais : la commission des chemins a choisi M. GOURVÈS pour gérer l'enquête publique relative à la vente d'une partie de chemin à Calais. Celui-ci s'est déjà occupé de l'enquête pour la ligne de la Balivière.

Etude pour la défense incendie : l'entreprise TUBAO propose des nouvelles structures en acier nécessitant peu de terrains pour la défense extérieure contre l'incendie. M. COUTURIER est chargé de s'occuper de ce dossier et la commission ad hoc se réunira pour répertorier les manquements sur la commune.

Elections des 20 et 27 juin : Il s'agit des régionales et des départementales. Une urne devra être achetée pour ce double scrutin.

Bonne action : certains enfants ont fait de leur propre chef, une opération nettoyage sur la commune en ramassant des débris. Cette initiative est saluée.

Incivilités : de nouveau, des dégradations sont constatées dans le bourg : à l'abri-bus, au restaurant scolaire et au terrain multisports. La gendarmerie a été avertie.

Fait au Fidelaire, le 20 avril 2021

